

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

**Membres présents** : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. René SIMILLION, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, M. Hervé LEQUIN

**Membres ayant donné pouvoir** : 9

M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION  
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Michel ARACIL  
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Muriel ROBIC  
M. Samir M'HACHI pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY  
Mme Nadia DJELTI pouvoir à Mme Lætitia PEPINO  
Mme Alexcia COULY pouvoir à Mme Laurence MARTEL  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ  
Mme Aline CONCHONNET pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

**Membre absent**: 1

M. Fatih DEMIRAY

**Délibération n°20260605DEL1**

**SPORT**

**Transformation de l'école municipale des sports en Accueil de Loisirs « Atout Sport » les mercredis matin**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron propose actuellement, le mercredi matin 10 à 12h en période scolaire, une École Municipale des Sports (EMS) sur le site de Tola Vologe.

L'analyse de la fréquentation et des besoins des familles met en évidence :

- une fréquentation insuffisante au regard de l'offre existante,
- des horaires trop restreints pour répondre aux besoins des parents en activité,
- une demande croissante pour un mode de garde structuré sur une plage horaire élargie,
- l'intérêt de renforcer une offre sportive accessible aux enfants de 4 à 11 ans.

Par ailleurs, le sondage réalisé auprès des familles utilisant l'EMS (taux de réponse de 75%) fait apparaître que 68 % d'entre elles se montrent favorable à une ouverture sur un créneau plus large. 100 % ont évalué la qualité des cours comme excellente (68 %) ou bonne (32%). De plus, une prospection auprès des accueils de loisirs de la ville a montré que cette année 40 enfants sont sur liste d'attente pour la journée du mercredi (Centre aéré de Bron-Parilly).

Dans ce contexte, la Ville souhaite faire évoluer son organisation en transformant l'École Municipale des Sports en un accueil collectif de mineurs (ACM) à dominante sportive, permettant :

- de proposer un accueil de 8h à 12h le mercredi matin,
- d'accueillir un public élargi de 4 à 11 ans,
- de structurer une offre conforme au cadre des ACM,
- de rendre le dispositif éligible aux financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette évolution vise à améliorer l'adéquation entre l'offre municipale et les besoins des familles, tout en optimisant l'organisation des moyens humains et financiers.

Par ailleurs, il est proposé de faire évoluer les modalités d'inscription et de tarification :

- mise en place d'inscriptions et de tarifs « vacances à vacances »,
- tarifs proposés sur la base de ceux d'une journée type Atout sport ramenée à une demi-journée.
- modulation tarifaire en fonction du quotient familial.

Vous trouverez en annexe le tableau des tarifs avec à titre indicatif le coût par séance pour les familles. A noter que cette proposition permet de positionner cet accueil entre les tarifs du centre aéré de Bron-Parilly et ceux des centres socio-culturels de Bron.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ouverture d'un accueil collectif de mineurs de 8h à 12h le mercredi en période scolaire avec une spécificité sportive,
- **APPROUVER** la tarification progressive des accueils du mercredi matin présenté en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**